

PREMIER CONCILE PLÉNIER DU CANADA

MANDEMENT DE MGR PAUL BRUCHESI, ARCHEVEQUE DE MONTREAL

PAUL BRUCHESI, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE
APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

*Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses
et à tous les fidèles de notre diocèse, salut, paix et bénédic-
tion en Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

Nos très chers frères,

DÉPUIS quelques années il était question d'un concile plénier pour le Canada. Nous venons vous annoncer aujourd'hui que la tenue de ces solennelles assises est chose décidée ; elles s'ouvriront le 19 septembre prochain à Québec, sous la présidence du représentant du Saint-Siège au milieu de nous, Mgr Sbaretta.

Nous avons fait afficher aux portes de notre cathédrale la lettre par laquelle Son Excellence le Délégué Apostolique convoque ce *premier concile plénier du Canada*. Ce document qui vous est connu, nous dispense d'insister sur l'importance du grand événement religieux qui se prépare.

Du reste, pour en marquer toute la portée, il suffirait de vous rappeler ce qu'est un concile, quel en est le but et quelles sont les personnes qui en font partie.

Un concile est une réunion d'évêques convoqués par leur supérieur hiérarchique pour traiter des intérêts de l'Église. Au concile *général* ou *œcuménique* tous les évêques du monde sont invités. C'est le pape qui le préside soit par lui-même, soit par son représentant. On y discute les questions de foi, de mœurs et de discipline qui intéressent l'Église universelle.

Sans doute les Souverains-Pontifes ont par eux-mêmes toute autorité pour dirimer les controverses qui pourrait surgir touchant le précieux dépôt de la foi, et ils peuvent aussi porter des lois disciplinaires qui obligent tous les fidèles, interpréter et modifier ces lois. Cependant " lorsqu'ils l'ont trouvé